

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00841

**MARCHE D'ETUDE POUR L'EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU
PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE
CONCLU AVEC VERDI INGENIERIE RHONE-ALPES**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1-1°, R2123-4 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté 2023.00139 en date du 13 juillet 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christian JULIEN dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains, en l'absence de Monsieur Hervé REYNAUD du 21 août au 1^{er} septembre 2023, et notamment pour les décisions prises par le Président en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant la passation de certains marchés et accords-cadres,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour la mise en compatibilité du PLU de Saint-Martin-la-Plaine afin de se conformer aux dispositions de l'article R.104-12 du Code de l'urbanisme,

CONSIDERANT la consultation relative à l'étude pour la réalisation d'une évaluation environnementale pour la mise en compatibilité du PLU de Saint-Martin-La-Plaine, pour un montant inférieur à 20 000 € HT, pour laquelle les trois prestataires suivants ont été consultés :

- Eco-stratégie – 42 boulevard Antonio Vivaldi - 42000 Saint-Etienne,
- Mosaïque Environnement - 111 rue du 1^{er} mars 1943 - 69100 Villeurbanne,
- Verdi Ingénierie Rhône-Alpes - 25 C rue de la République- 42000 Saint-Etienne,

CONSIDERANT que deux prestataires ont remis une offre conforme :

- Mosaïque Environnement - 111 rue du 1^{er} mars 1943 - 69100 Villeurbanne,
- Verdi Ingénierie Rhône-Alpes - 25 C rue de la République- 42000 Saint-Etienne,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés dans le cahier des charges techniques : adéquation entre les profils, compétences des intervenants proposés et les attentes formulées dans le cahier des charges (20 %), expériences pour des prestations similaires auprès d'autres clients (10 %), valeur technique sur la méthodologie proposée précisant les délais de réalisation (30 %), et prix de la prestation (40 %),

CONSIDERANT que l'offre de la société Verdi Ingénierie Rhône-Alpes a été jugée économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché est conclu avec la société Verdi Ingénierie Rhône-Alpes, sise 25 C rue de la République, 42000 Saint-Etienne, pour la réalisation d'une évaluation environnementale pour la mise en compatibilité du PLU de Saint-Martin-La-Plaine.

RECU EN PREFECTURE

Le 04 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230718-C2023008410

Date de mise en ligne : 04 septembre 2023

ARTICLE 2

La durée globale du marché est de 8 mois à compter de la notification du présent marché.

ARTICLE 3

Le montant global du marché est de 5 325 € HT. L'ensemble des prestations sera rémunéré par application d'un prix mixte.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2023, opération n°416, article 202, du budget investissement 2023 Prospective, destination Planification.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 01 septembre 2023
Pour le Président, par délégation,
Le Vice-Président,



Christian JULIEN